

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt cinq, le treize mars, le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni VISIOCONFERENCE, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 7 mars 2025.

DÉCISION N° DB2025_015 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ATTRIBUTION D'AIDES À LA RÉNOVATION DE FAÇADES COMMERCIALES

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, réuni le 13 mars 2025,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020-138 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Bureau,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2024-065 en date du 1^{er} juillet 2024 relative à l'approbation du règlement d'aide à la rénovation des façades commerciales,

Considérant que les sommes allouées représentent 20 % du montant des dépenses, l'aide étant plafonnée à 2 000 euros,

Considérant les dossiers déposés pour l'obtention d'une aide à la rénovation de façade commerciale,

Vu l'avis de la Commission d'attribution d'aides à la rénovation des façades commerciales en date du 27 février 2025,

Considérant que l'attribution de ces aides s'inscrit dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes Le Grand Charolais,

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer une aide à la rénovation de façades commerciales à (cf tableau en annexe) :

- **Créart Piscine à Paray-le-Monial représenté par Thibaut MONNIER pour un montant de 1 560 euros,**
- **Hôtel-Restaurant « La Reonce » à Poisson représenté par Cyrille BONNOT pour un montant de 2 000 euros,**
- **Cinéma Le Tivoli à Charolles représenté par Benoît ECARNOT pour un montant de 1 250,00 euros,**
- **Les Bonnes Choses à Palinges représentée par Adeline LECLERC pour un montant de 167,40 euros,**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

- **Sisters Coffee à Paray-le-Monial représenté par Alison & Laura LAMBOROT pour un montant de 376,00 euros.**

Pour rappel, les sommes allouées représentent 20 % du montant des dépenses, l'aide étant plafonnée à 2 000 euros.

- **Soit un montant total de : 5 353,40 euros, représentant 5 dossiers présentés.**

Article 2 : De préciser que ces montants seront versés sur factures acquittées comme précisé au règlement d'attribution de ces aides.

Article 3: D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondant.

Article 4: La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 5 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de membres en exercice : 21	Secrétariat de séance assuré par : Elisabeth PONSOT
Membres présents à la séance : 11	Votants : 11

Membres présents :

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Christian LAROCHE, Elisabeth PONSOT, Daniel BERAUD, Jacky COMTE, Philippe DUMOUX, Daniel MELIN, Marie-France MAUNY, Patrick PAGÈS

Membre(s) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Magali DUCROISET, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUE, David BÈME, Patrick BOUILLON, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Bérénice PORTIER, Nicolas LORTON, Jean-Marc NESME

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 13 mars 2025
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais